



Entre

L'État, représenté par Éric Jalon, Préfet de l'Essonne,
La Communauté de Communes Val d'Essonne, représentée par Patrick Imbert, son Président,
La Communauté de Communes des 2 Vallées, représentée par Pascal Simonnot, son Président

Préambule

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements. Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces contrats engagent les signataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Article 1 : L'objet du contrat de relance et de transition écologique

Le présent contrat précise les enjeux et les axes de développement du territoire, la méthode de travail définie par les signataires, et identifie les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera sa mise en œuvre. Il permet aussi aux signataires de s'accorder sur une série d'actions concrètes de relance à déployer dès 2022.

Les signataires s'accordent pour que ce CRTE prenne en compte les objectifs des projets de territoire et les orientations des documents de planification et de programmation de chacune des 2 communautés de communes, approuvés ou en cours d'élaboration, (Contrats de ruralités, PLH, SCOT valant PCAET pour la CCVE).

A travers ce CRTE, l'État et les 2 intercommunalités s'entendent sur une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale et sur des actions à engager respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu fin 2021, et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets

concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être sollicitées auprès des services de l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle de ce grand bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Le CRTE reste un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

Par principe, les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires.

Article 2 : Le diagnostic et les enjeux du territoire

Le territoire réunissant ceux des Communauté de communes des 2 Vallées et Communauté de communes du Val d'Essonne correspond à toute la partie Sud Est du département de l'Essonne, à la limite de la Seine et Marne.

Il partage un axe commun Nord Sud, véritable colonne vertébrale avec la vallée de l'Essonne concentrant l'urbanisation, le réseau routier et la ligne D du RER avec 7 gares, qui lui confère une certaine cohérence.

D'une superficie de 381,7 km², le territoire accueille 78 550 habitants dont 60 000 sur la CCVE et 18 550 sur la CC2V. La densité de la population de 206 habitants au km² (311 pour la CCVE et 98 pour la CC2V) est faible pour un territoire francilien (720 pour l'Essonne et 1 010 pour la région Ile-de-France).

A dominante rurale avec au Nord, à proximité de la vallée de Seine, une densité plus importante et des espaces de transition avec des zones urbaines denses, le territoire présente de nombreux points communs qui structurent sa présentation :

- Des ressources nombreuses et diversifiées... qui sont autant de points d'appui pour un développement économique vertueux et qui s'inscrit dans la durée
- Un cadre et des conditions de vie agréables et perfectibles
- Des conditions de déplacements à améliorer
- Des collectivités qui s'engagent dans la transition écologique

Une partie du territoire est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNTGF) mais sur de nombreuses thématiques, c'est l'ensemble des communes qui profitent de la dynamique générée.



Des ressources naturelles, agricoles et patrimoniales nombreuses et diversifiées...

Avec près de 52 % d'espaces agricoles et 32 % de forêt, le territoire de la CCVE et de la CC2V dispose d'un patrimoine naturel important, varié et de qualité qui forge son identité : des coteaux de vallées boisées et zones agricoles au sud, le plateau de brie et les zones de marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine au nord.

Le territoire est riche de multiples sites naturels remarquables : les vallées de l'Essonne, de la Juine et de l'Ecole ; des zones Natura 2000, dont notamment les marais des basses vallées de la Juine, d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte ; de nombreux Espaces Naturels Sensibles (ENS) en majorité sur les vallées humides et les boisements, des ZNIEFF ; une réserve de biosphère dans le massif de Fontainebleau ; de nombreux sites naturels classés (Moyenne vallée de l'Essonne, rocher d'Orveau).

L'ensemble du territoire présente un potentiel agronomique intéressant et est occupé principalement par des grandes cultures (blé, orge, colza, maïs) et dans les vallées par des cultures spécialisées comme le maraîchage, la production de cresson (l'Essonne en est le 1^{er} producteur et la production est concentrée dans le sud du département et démarche de reconnaissance en cours) ou les plantes aromatiques (estragon, safran, plantes ornementales et à parfum, ..) qui sont une autre spécificité du territoire et au cœur d'un projet ambitieux de développement d'une filière dans le sud du territoire avec notamment une distillerie, une école d'herboristerie.



Les démarches de conversion en bio, de vente en circuits courts et d'inscription dans des labels de qualité ou de reconnaissance locale (Cresson par exemple) se développent profitant d'un bassin de consommateurs proches importants et d'une demande en produits de proximité et de qualité croissante.

L'identité agricole du territoire, déjà forte à ce jour, va pouvoir s'exprimer pleinement à travers les projets de valorisation des opportunités foncières sur les sites de la DGAC de Chevannes et de la Ferme de Bressonvilliers à travers la constitution d'un cluster et d'un campus agricoles et des circuits de découverte des produits du terroir mis en place en partenariat avec le PNRGF.



Les ressources patrimoniales sont, elles aussi, nombreuses et diversifiées et procurent au territoire des opportunités de développement d'une offre touristique et de loisirs originale mixant culture, sport, découverte du terroir avec :

- un patrimoine architectural fort de bâtiments remarquables (châteaux, fermes, églises, bâtiments classés, monuments historiques) parmi lesquels peuvent être cités les halles de Milly, les Domaines de Courances, d'Orgemont et de Montauger (qui accueille la maison de l'environnement) ...

- des sites culturels avec une certaine notoriété comme le musée volant Salis de Cerny, les éco musées de Boigneville et des pompiers, la maison de Jean Cocteau, le conservatoire national des plantes et le Cyclop à Milly-la Forêt, le moulin de Claude François à Dannemois.

- des sites de découverte des métiers d'art : verrerie d'art de Soisy sur Ecole, nombreux ateliers de sculpteurs, ébénistes, potiers, porcelainier et en projet une Maison d'Arts sur la commune de Milly la Forêt pour les valoriser davantage.

L'inscription de 2/3 des communes dans le Parc Naturel Régional souligne l'importante valeur patrimoniale, environnementale et agricole de ces ressources, offrant au territoire des perspectives de développement économique appréciables.

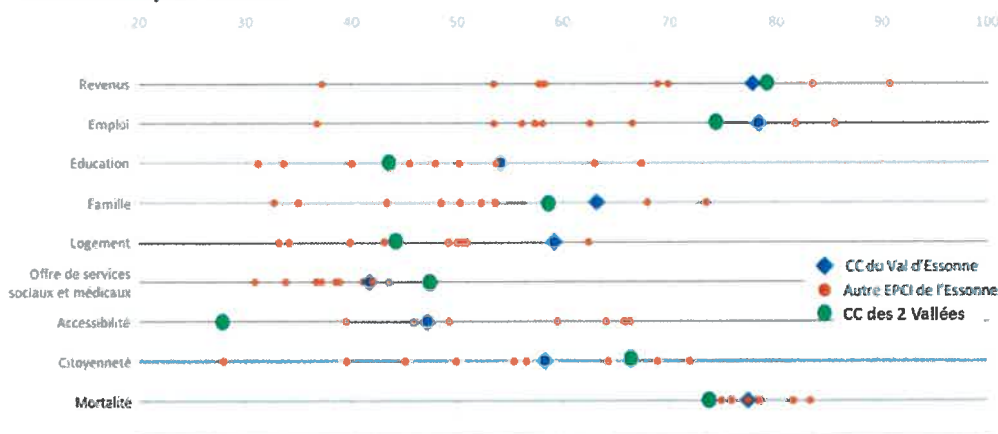
Un cadre et des conditions de vie agréables et perfectibles

Le cadre paysager, jusqu'ici préservé, contribue à l'attrait résidentiel et au dynamisme démographique du territoire, renforcé par la crise sanitaire : baisse de la vacance de logements dans le sud, rythme de construction élevé dans le nord.

L'habitat est constitué majoritairement de logements individuels (entre 74% et 84 %), construits pour beaucoup entre 1946 et 1990 présentant aujourd'hui des enjeux de rénovation énergétique importants, qui font l'objet d'un partenariat avec le PNRGF pour l'ensemble des communes du territoire.

Avec un ISS¹ de 60 pour la CCVE et de 54 pour la CC2V, la santé sociale du territoire est supérieure à la moyenne départementale (51). Les fragilités sociales sont faibles sur ce territoire du point de vue des revenus et de l'emploi par rapport aux autres EPCI de l'Essonne.

Position du territoire par rapport aux autres EPCI sur chaque dimension de l'indice de santé sociale mis à jour en 2021



Source : INSEE, CAF, Ministère de l'Intérieur, IPR – traitement DEOP, Février 2021

Source : Portraits de territoire, CD91, décembre 2020

Si le territoire dispose d'équipements et services de proximité dans de bonnes proportions (4,2 % de ceux du département pour 4,6% de la population pour la CCVE et 1,9% pour 1,4% pour la CC2V) les bourg centres de Ballancourt, La Ferté-Alais, Maisse et Milly-la-forêt présentent des signes de vulnérabilité de leur potentiel commercial d'où leur inscription dans le programme Petites Villes de Demain.

¹ L'indice de santé sociale (ISS) est un indicateur synthétique allant de 0 à 100 dont l'objectif est l'identification des territoires concentrant les fragilités sociales selon différents axes d'analyse (revenus, emploi, éducation, etc.)

L'offre France Services est déployée sur Milly-la forêt et Ballancourt-sur-Essonne et l'offre globale de services sera à adapter aux évolutions démographiques et sociologiques (horaires décalés, développement du e-commerce et du télétravail,..).

Le territoire apparaît bien doté en offre de services sociaux et médicaux toutefois l'accès aux soins est en voie de fragilisation (avec certaines structures de soins peu développées et du personnel de santé en diminution) dans un contexte de population vieillissante. L'offre de santé nécessite d'être mieux appréhendée pour être améliorée.

De même les équipements culturels et sportifs sont pour nombre d'entre eux à redimensionner, à mettre en conformité pour les personnes à mobilité réduite et rénover pour proposer une offre d'activités diversifiée et de qualité, intégrant les enjeux de transition énergétique.



Des conditions de déplacements à améliorer

Si le territoire est recherché pour sa qualité de vie et pour un foncier abordable, l'ISS confirme la situation délicate en matière d'accessibilité. La CC2V a une situation géographique éloignée en bout de ligne du RER D et la CCVE plus proche des pôles économiques et zones d'emplois au nord, souffre de l'importance des flux de transit et de la congestion de son réseau routier.

En effet, comme dans de nombreux territoires ruraux et périurbains, il y a une distorsion entre le lieu d'habitation et le lieu de travail qui s'accroît. Les foyers sont motorisés à plus de 90%, et entre 76,4 % pour la CCVE et 80,8 % pour la CC2V des actifs réalisent leur déplacement domicile travail en voiture individuelle.

Le développement du territoire est conditionné à une meilleure desserte du territoire en transports collectifs et dans sa partie nord, le réseau routier majeur lui-même devrait pouvoir permettre l'accueil des transports collectifs et une desserte plus performante des zones d'activités économiques, pour gagner en fluidité et sécurité.

Si des démarches de covoiturage ont été initiées par le PNRGF et des démarches de TAD par la CC2V et la CCVE, les efforts doivent se poursuivre pour limiter le recours au véhicule individuel pour les déplacements des habitants. Le territoire doit travailler, à son échelle, sur plusieurs fronts pour développer les mobilités actives, l'intermodalité et l'accès aux gares, le maillage en transports collectifs, l'installation de bornes électriques et la connexion au réseau de TAD.

Des territoires qui s'engagent dans la transition écologique

Les 2 Communautés de communes ont pris conscience des enjeux de préservation de leurs ressources, des attentes de leurs habitants, des impératifs de changement de modèle et contribuent par leur action à faire prendre à leur territoire le virage de la transition écologique, même si ces actions sont encore ponctuelles et éparpillées.

Au-delà de l'inscription des communes dans le PNR du gâtinais français dont la charte a valeur d'Agenda 21, le PCAET de la CCVE en cours (1^{er} territoire à s'engager dans l'élaboration d'un SCoT valant PCAET) ou encore la labellisation Agenda 21 de 6 communes témoignent de l'engagement local. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut évoquer de multiples actions dans des domaines variés, avec la volonté de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité :

- eau : gestion économe et protection de la ressource en eau (suppression des produits phytosanitaires, systèmes de récupération d'eau pluviale)

- déchets : mise à disposition de composteurs, politique incitative au tri, soutien mutualisé à la recyclerie du Gâtinais
- limitation des émissions de GES et économie d'énergie: bilan patrimoine et services de certaines communes grâce au PNR, rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public avec passage aux LED en cours
- rénovation énergétique : déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (FAIRE) à l'ensemble du territoire, via le PNRGF, permettant la sensibilisation et le conseil aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités
- limitation de l'urbanisation : réflexions lancées sur la CCVE pour proposer des formes urbaines respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du fonctionnement de l'activité agricole notamment sur les plateaux et en vallée de l'Essonne pour maintenir les capacités d'expansion de crue et réduire la vulnérabilité aux inondations.

Article 3 : Les orientations stratégiques pour le CRTE des CCVE et CC2V

Le CRTE s'articulera autour de 3 grandes orientations stratégiques :

- Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables;
- Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables
- Renforcer la cohésion territoriale par l'amélioration de l'offre de services publics, marchands, de loisirs et la revitalisation des centres bourgs

Il s'articule et est en parfaite cohérence avec les axes des projets « Petites Villes de demain » du territoire (Ballancourt, La Ferté-Alais, Maisse/Milly-la-forêt) à savoir la valorisation et la rénovation du patrimoine, le développement des mobilités et des services à destination des habitants, la transition énergétique des bâtiments et espaces publics, la redynamisation du commerce de proximité et de centre-ville, et l'amélioration de l'habitat ainsi qu'avec ceux de la charte du PNRGF.

Pour chacune de ces orientations stratégiques, les objectifs sont les suivants :

Orientation 1 : Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables

1.1. Développer une filière Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)

La mise en place d'une filière PAM passe par :

La création d'une distillerie, financée par les agriculteurs avec le soutien du PNRGF,

Une école d'herboristerie avec une étude de faisabilité en cours (financée par la CC2V- subvention banque des territoires, CPER),

La création d'une marque PAM qui est en cours et a fait l'objet au printemps 2021 d'une enquête auprès des acteurs et habitants par l'Association pour le Développement des Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales de Milly-la-Forêt et sa région (ADéPAM) pour affiner la stratégie de communication.

1.2. Créer un cluster agricole sur l'ex site de l'INRA/ Ferme de Bressonvilliers

Il s'agit de profiter de l'opportunité foncière du site de la Ferme de Bressonvilliers (située sur les communes de Leudeville et Vert le Grand) pour favoriser la recherche, l'expérimentation et l'innovation agricoles, avec un volet alimentation et circuit court. Ce projet de cluster agricole est en cours de définition.

1.3. Renforcer les activités de tourisme durable

Le territoire peut s'appuyer sur ses ressources naturelles, patrimoniales et culturelles particulièrement diversifiées pour se positionner sur le marché de l'écotourisme vert et du tourisme durable. De nombreuses pistes sont d'ores et déjà identifiées à travers l'étude de développement touristique lancée par la CC2V comme par exemple :

- développer des produits touristiques combinés (châteaux, musées, PAM...)
- soutenir le développement des hébergements de toute nature, chez l'habitant, insolites, en château,
- développer de l'offre de circuits vélo, pédestres, équestres et des hébergements adaptés à l'itinérance
- valoriser et requalifier les sites remarquables (plateau de l'Ardenay autour de l'aérodrome de Salis à Cerny/La Ferté-Alais, reconversion du parc de St Vrain, par exemple)
- favoriser les projets économiques en lien avec les activités de pleine nature (commerce de matériel d'escalade, de PAM et produits du terroir notamment)

Les 2 CC s'entendent sur la pertinence de poursuivre la réflexion et de l'élargir au périmètre de la CCVE tout en veillant à son articulation avec la stratégie du PNRGF.

Dans l'immédiat, la requalification des entrées du Pôle touristique autour de l'aérodrome Salis sur les communes de Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais est un programme ambitieux visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité au site depuis la Gare, par les différents modes de déplacement doux et motorisés et à valoriser à la fois l'entrée touristique du site et ses alentours (plateau de l'Ardenay, aérodrome Salis, vallée de l'Essonne, Sablière du Tertre, Ferme pédagogique). >> *Fiche Action 1.3.1*

1.4. Optimiser et rénover le foncier économique

Dans ce domaine, les orientations partagées sont de

- Maîtriser la consommation foncière, optimiser l'offre et améliorer la qualité des ZAE vieillissantes ainsi que leur densité (en lien avec le programme PVD et la revitalisation des centres bourg commerciaux de proximité sur les communes ciblées des deux intercommunalités)
- Accompagner le développement de services aux entreprises sur les ZAE les plus rurales et le parcours résidentiel des entreprises
- Déployer une stratégie de développement économique précise sur le secteur de la ZA des Casernes, en lien avec le développement conséquent de la BA217 et le projet de la ferme de l'Envol

1.5. Assurer le maillage du territoire en offre commerciale et artisanale de proximité

L'attractivité résidentielle du territoire ne doit pas occulter le besoin de renforcer l'attractivité de l'offre commerciale de proximité. De nombreuses communes du territoire ont des projets en ce sens pour proposer une offre commerciale complémentaire de qualité, attractive (projet de Moigny-sur-école >> *Fiche Action 1.5.4*) et pérenniser le commerce de proximité et la vitalité des centres bourgs à Boutigny sur Essonne (>> *Fiche Action 1.5.1*) ou à La Ferté-Alais et Ballancourt sur Essonne en lien avec le programme PVD (>> *Fiches Action 1.5.2 et 1.5.3*)

1.6. Soutenir une agriculture de proximité

Cette ambition partagée s'articule avec la stratégie du PNRGF et des projets sont en cours d'émergence pour

- Favoriser la transformation et la distribution locales des produits agricoles (filière chanvre par exemple)
- Faciliter l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires
- Favoriser le développement de filières courtes, les ventes directes

- Accompagner les projets porteurs d'une agriculture renouvelée (projets sur secteur à enjeux, transition écologique, diversification, méthanisation, ...)
- Appuyer l'émergence d'un label local
- Limiter le mitage des espaces agricoles, par un développement urbain s'appuyant sur une trame existante et veillant à pérenniser l'agriculture en périphérie,
- Garantir le maintien de conditions d'exploitation viables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation...
- Assurer un meilleur équilibre entre les usages du territoire (agriculteurs, promeneurs, chasseurs, cyclistes, touristes...) afin de trouver un « Vivre ensemble » constructif

1.7. Développer une filière de traitement et valorisation des déchets

Les objectifs partagés par les 2 CC, même si elles ne font pas l'objet à ce jour de Fiche Action sont les suivantes :

- Promouvoir le compostage individuel
- Développer l'économie circulaire sur le territoire
- Accompagner le développement de la recyclerie du Gâtinais

Orientation 2 : Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables

2.1. Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux naturels

En appui à son développement touristique, la préservation des ressources naturelles est essentielle pour le territoire. Sur ces thématiques, certaines compétences sont déléguées par la CCVE aux syndicats (le SEMEA, le SIARJA et le SIARCE) ce qui n'est pas le cas pour la CC2V qui dispose d'un schéma directeur mais les objectifs sont les mêmes :

- Rénover et améliorer les interconnexions des réseaux d'eau (étude complémentaire au schéma directeur CC2V)
- Requalifier les stations de traitement des eaux et d'épuration (étude complémentaire au schéma directeur CC2V)
- Protéger les zones de captage
- Préserver les espaces naturels remarquables, les corridors et zones d'expansion des crues. Dans cet esprit, la commune de Vayres-sur-Essonne souhaite réaliser des aménagements pour le traitement de l'eau pluviale allant vers la cressonnière, pour en éviter la pollution >> Fiche Action 2.1.1

2.2. Proposer des alternatives au véhicule individuel pour une mobilité durable des habitants

L'engagement dans la transition écologique impose de proposer des solutions alternatives aux déplacements en véhicule individuel. Il s'agit donc de réfléchir à des stratégies de déplacement à l'échelle du territoire pour :

- Développer les mobilités actives : réalisation d'un schéma directeur des circulations douces à l'échelle du territoire intégrant les mobilités quotidiennes et de loisir : un diagnostic est en cours de réalisation pour la CCVE et une étude est à faire en complémentarité à l'échelle de la CC2V >> *Fiche Action 2.2.1*
- Faciliter l'accès aux gares RER du territoire et renforcer l'intermodalité (parkings à vélo, aires dédiées au covoiturage, articulation entre réseaux de bus et routier)
- Assurer un maillage en transports collectifs et la connexion des TAD
- Sécuriser les déplacements et fluidifier les circulations
- Développer l'implantation de bornes électriques (étude préalable de faisabilité à l'échelle des 2 intercommunalités en réflexion pour identifier le type de bornes, la façon de mailler le territoire et

l'articulation à trouver entre les différents syndicats dont c'est l'une des compétences sur les deux EPCI).

2.3. Rénovation énergétique du bâti et des espaces publics

L'ensemble du territoire est engagé dans la transition énergétique

- par la rénovation et la construction des équipements publics : recours à des matériaux biosourcés, travaux d'isolation et changement de système de chauffage permettant de réduire de moitié les consommations d'énergie à La Ferté-Alais (>> *Fiche Action 2.3.3*), Prunay (>> *Fiche Action 2.3.6*) et Moigny-sur-école (>> *Fiche Action 2.3.8*)
- par le soutien à la rénovation énergétique du parc de logements anciens et une politique de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique
- en modernisant l'éclairage public : l'objectif avec le passage au LED est de réduire de plus de 50% la consommation énergétique, de limiter la pollution lumineuse sans diminuer la sécurité des biens et des personnes. Projets à Ballancourt (>> *Fiche Action 2.3.1*), Champcueil (>> *Fiche Action 2.3.2*), La Ferté-Alais (>> *Fiche Action 2.3.4*), Mennecy (>> *Fiche Action 2.3.5*) et St Vrain (>> *Fiche Action 2.3.7*).

2.4. Adaptation du territoire aux aléas climatiques

Si la prise de conscience de l'enjeu Adaptation au Changement climatique est réelle et partagée, le passage à l'action doit s'envisager dans un cadre plus large mobilisant des partenaires extérieurs pour :

- Mettre en place un schéma directeur de gestion des inondations
- Développer la prévention auprès des acteurs économiques et des habitants

2.5. Développer les énergies renouvelables (EnR)

Les pistes sont nombreuses :

- Etudier les potentiels de développement de l'énergie éolienne et d'installations photovoltaïques
- Accompagner les projets d'installation photovoltaïque (ex étude en cours pour le photovoltaïque pour les stations d'épurations de la CC2V avec un financement participatif région)
- Renforcer les filières « Bois-Energie » et géothermie

A ce jour, la commune de Leudeville porte un projet de rénovation du système de chauffage de ses bâtiments communaux par l'installation d'une pompe à chaleur qui lui permettra de limiter ses émissions de gaz à effet de serre et de réduire sa facture énergétique >> *Fiche Action 2.5.1*

Orientation 3 : Renforcer la cohésion territoriale par l'amélioration de l'offre de services publics, de loisirs et la revitalisation des centres bourgs

3.1. Développer l'offre de santé

En septembre 2021, une chargée de mission santé a été recrutée au sein de la CCVE avec pour mission poursuivre et actualiser le diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé avec une attention sur l'offre immédiate des territoires voisins et notamment de la CC2V.

Ce travail pourrait conduire à la définition d'une stratégie territoriale de santé et à l'identification de projets ultérieurs permettant de

- Faciliter le maintien et la diversification de l'offre de soins existante sur le territoire
- Soutenir les initiatives d'installation (travaux, équipement, matériel technique...) auprès des professionnels et des communes les accueillant
- promouvoir la création de maison ou pôle de santé pluri professionnels

3.2. Diversifier et promouvoir l'offre culturelle

La cohésion sociale passe par des actions de

- soutien aux initiatives associatives locales qui contribuent au dynamisme social du territoire et à la qualité de vie
- le maillage du territoire par les équipements culturels et d'enseignement artistique adaptés aux attentes des habitants, aux normes d'accueil du public et aux enjeux de transition écologique : sont inscrits dans cette dynamique un projet de Cinéma à Milly-la Forêt porté par la CC2V (>> *Fiche Action 3.2.1*), la création d'une salle de danse, de musique à Mennecey (>> *Fiche Action 3.2.2*), la restauration de la Maison du Moustier à Milly-la-Forêt pour en faire une Maison d'arts (>> *Fiche Action 3.2.3*) et l'extension et aménagement de la Médiathèque de Oncy-sur-école pour en faire un lieu de vie avec des espaces dédiés aux activités des enfants et des adultes (>> *Fiche Action 3.2.4*)

3.3. Améliorer l'offre d'activités sportives et de loisirs

L'offre d'activités sportives et de loisirs du territoire doit elle aussi se moderniser, s'adapter aux attentes des habitants et intégrer les exigences en terme d'accueil du public et les enjeux de transition énergétique. Le territoire doit

- augmenter et moderniser l'offre en équipements sportifs tous publics : Construction d'un complexe sportif intercommunal (sur la commune de Mennecey) par la CCVE (>> *Fiche Action 3.3.2*), projet de création d'un terrain d'entraînement synthétique au stade municipal de Ballancourt sur Essonne (Transformation d'un ancien terrain stabilisé en synthétique d'entraînement (100x60 m) incluant la rénovation de l'éclairage afin de faciliter les pratiques sportives toute l'année, en laissant des temps de repos et d'entretien pour les terrains naturels >> *Fiche Action 3.3.1*), rénovation des terrains de tennis de Mennecey pour améliorer le confort de jeu dans une pratique écoresponsable et optimiser les coûts d'énergie (>> *Fiche Action 3.3.5*).
- aménager des parcours santé
- améliorer l'offre de loisirs : Restauration du Pigeonnier situé en centre bourg de Chevannes pour améliorer les conditions d'accueil de la médiathèque municipale et créer un nouvel de rencontres intergénérationnelles pour le développement de nouvelles activités de loisirs (>> *Fiche Action 3.3.3*) et réhabilitation de la salle polyvalente de Fontenay pour améliorer l'accueil des activités associatives (>> *Fiche Action 3.3.4*).

3.4. Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire, accueil et parcours résidentiel des ménages

Cette orientation nécessite au préalable de réaliser une analyse des besoins sociaux pour pouvoir intervenir sur l'offre de logements et permettre de

- favoriser les mixités générationnelles et fonctionnelles dans les communes et à l'échelle intercommunale
- mieux prendre en compte les problématiques liées au grand âge, à la perte d'autonomie, à l'isolement

3.5. Améliorer l'offre et l'accessibilité des services

L'attractivité du territoire passe par sa capacité à proposer une offre de services complète et accessible à tous. Dans cet objectif, les projets à mettre en œuvre concourent à

- Améliorer l'accessibilité des lieux d'accueil du public (conformité PMR, signalisation, rénovation...) : projet d'aménagement et sécurisation des abords de l'école en créant des espaces dédiés aux différents usages (liaison douce, circulation routière) à St Vrain (>> *Fiche Action 3.5.1*), projet de requalification des espaces publics du secteur de l'Église à Milly-la-Forêt (>> *Fiche Action 3.5.4*) et projet Halle de sports à Soisy sur Ecole porté par la CC2V (>> *Fiche Action 3.5.2*) et
- Améliorer l'accès aux services publics en complétant l'offre France Services. Le projet de la CCVE d'optimisation et agrandissement des locaux qui accueillent son siège et l'Espace France Services à Ballancourt y contribue (>> *Fiche Action 3.5.3*)

- Assurer la couverture du territoire en très haut débit pour en renforcer l'attractivité économique et les possibilités de télétravail et d'implantation de tiers lieux limitant les déplacements des actifs
- Développer les services numériques pour tous, moderniser la gestion des administrations, accompagner les publics dans l'appropriation du numérique et favoriser l'innovation et l'attractivité du territoire

Article 4 : Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des intercommunalités et leurs communes et des acteurs territoriaux.

Pour mémoire les projets ayant bénéficié de dotations au titre de la DSIL2020/2021, DSIL Relance 2020/2021 et DSIL Rénovation thermique sont rappelés dans le tableau ci-après :

CCVE-CC2V						
PROJETS RETENUS						
Enveloppe	Porteur	Intitulé du projet	Coût de l'opération	Montant de la subvention	% taux de participation	Observation
DSIL 2020 « classique »	CC2V	Cyrmont Intercommunal à Moigny-sur-Ecole	980 000,00 €	159 906,89 €	20,70%	349 880,00 €
	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Création d'une liaison douce pour piétons et mobilité réduite rue de la Libération et rue Pierre et Marie (Quartier Sous le Mont - gare RER)	53 418,00 €	13 355,98 €	25,00%	
	SAULNE	Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle de la commune (remplacement des menuiseries extérieures et des radiateurs, remplacement de l'isolation de la toiture)	83 555,34 €	31 778,98 €	50,00%	
	BUNO-BONNEVEAUX	Acquisition d'un module solaire électrique afin d'alimenter les éclairages du Hameau de Chantarnon au profit de l'aménagement ancien et actuel.	80 649,00 €	21 182,08 €	35,00%	
	GUGNEVILLE SUR ESSONNE	Travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire de l'école du Parc (réfection du bâtiment en extérieur, rénovation et sécurisation des liges, travaux de plomberie, remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation, remplacement des 13 fenêtres et des 2 portes-fenêtres, des câbles du plâtré et des luminaires)	288 530,00 €	133 266,86 €	50,00%	
DSIL « relance » 2020	La Ferté-Aleix	Travaux d'aménagement dans le cadre d'un plan ville « cœur de ville » en 3 phases de travaux	920 000 €	460 000 €	50,00%	496 875 €
	Darmainville	Création d'un bâtiment et d'un appaisement pour les services techniques de la commune avec le remplacement des locaux du garage et la pose d'un portail pour l'accès à l'atelier	73 751 €	36 875 €	60,00%	
TOTAL 2020						846 465,00 €
DSIL « relance » 2021	La Ferté-Aleix	Rénovation énergétique des décharges publiques	582 283,00 €	488 880 €	67,54%	490 000 €
DSIL 2021 « rénovation énergétique des bâtiments publics »	Milly-la-Forêt	Isolation des murs et de la toiture de l'école Jean Cocteau	960 000,00 €	482 873 €	41,96%	942 672,00 €
	Cergy	Rénovation énergétique d'une aile de la mairie	820 000,00 €	409 800 €	57,97%	
	Bléville	Rénovation énergétique de la salle polyvalente Brasseus	300 000,00 €	155 000 €	50,00%	
	Milly-la-Forêt	restauration totale du colombier	221 497,00 €	118 000 €	53,27%	
DSIL 2021 « classique »	Moigny sur Ecole	Réhabilitation et agrandissement de la salle polyvalente air rue de Verdun	1 566 284,00 €	313 257 €	20,00%	1 312 349,00 €
	Coudréval sur Escomin	Travaux de réaménagement et extension de la mairie	504 903,00 €	263 792 €	78,01%	
	La Ferté-Aleix	modernisation du centre-ville – 1er phase	696 496,29 €	480 000 €	45,07%	
	Vezry sur Essonne	Emboisement des trottoirs, création et remplacement des candélabres - Rue de l'Eglise	70 534,75 €	37 890 €	53,17%	
TOTAL 2021						2 856 021,00 €

Un tableau de bord recense les projets qui s'inscrivent dans la stratégie du CRTE 2021.2026. Il s'agit tout à la fois de projets en cours d'élaboration, projets prêts à être financés ou programmes municipaux et intercommunaux restant à traduire de façon opérationnelle. Les opérations envisagées sont décrites dans des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme.

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le tableau de bord. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Voir [Tableau des Actions CRTE CC2V et VE 2022](#) page suivante et en annexe.

Axe	Fiche	Porteur	Projet / Description
1	Axe 1		Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables
1	1.1		Développer une filière Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)
1	1.2		Créer un cluster agricole sur l'ex site de l'INRA/ Ferme de Bressonvilliers
1	1.3		Renforcer les activités de tourisme durable
1		CC2V et CCVE	Etude de développement touristique (subvention CPER – EPFIF acquise côté CC2V)
1	1.3.1	CCVE	Requalification des Entrées du Pôle touristique sur les communes de Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais
1	1.4		Optimiser et rénover le foncier économique
1	1.5		Assurer le maillage du territoire en offre commerciale et artisanale de proximité
1	1.5.1	BOUTIGNY SUR ESSONNE	Redynamisation du centre bourg
1	1.5.2	LA FERTE ALAIS	Redynamisation du Centre ville et des rues commerçantes (Phase 2 et 3)
1	1.5.3	LA FERTE ALAIS	Requalification des circulations douces et des accès sécurisés aux commerces du centre-ville
1	1.5.4	MOIGNY SUR ECOLE	Acquisition foncière pour création d'un nouveau commerce centre bourg commune de Moigny sur École
1	1.6		Soutenir une agriculture de proximité
1	1.7		Développer une filière de traitement et valorisation des déchets
2	Axe 2		Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables
2	2.1		Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux naturels
2	2.1.1	VAYRES SUR ESSONNE	Traitement de l'eau pluviale allant vers la cressonnière, aménagement et sécurisation piétonne de la voirie
2	2.2		Proposer des alternatives au véhicule individuel pour une mobilité durable (des habitants)
2	2.2.1	CC2V	Mobilité : étude sur un schéma cyclable
2		CC2V et CCVE	Réseau de bornes électriques à développer
2		CC2V et CCVE	Schéma directeur cyclable
2	2.3		Rénovation énergétique du bâti et des espaces publics
2	2.3.1	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Rénovation de l'éclairage public intégrant un objectif chiffré d'amélioration de la performance énergétique (marché public global de performance)
2	2.3.2	CHAMPUCUEIL	MPGP modernisation, rénovation, exploitation, maintenance et gestion des Installations d'éclairage public et des Installations connexes
2	2.3.3	LA FERTE ALAIS	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et des chaudières
2	2.3.4	LA FERTE ALAIS	Rénovation énergétique de l'ensemble des Eclairages Publics communaux
2	2.3.5	MENNECY	Programme de modernisation de l'éclairage public (LED) MPGP (CPER / Volet Transition énergétique)
2	2.3.6	PRUNAY	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
2	2.3.7	SAINT VRAIN	Rénovation de l'Eclairage public dans un objectif d'économie d'énergie et de diminution des nuisances lumineuses
2	2.3.8	MOIGNY SUR ECOLE	Réhabilitation et agrandissement des ateliers municipaux
2	2.4		Adaptation du territoire aux aléas climatiques
2	2.5		Développer les énergies renouvelables (EnR)
2	2.5.1	LEUDEVILLE	Rénovation système de chauffage de bâtiments communaux par l'installation d'une pompe à chaleur

Axe	Fiche	Porteur (CC, Commune)	Projet / Description
3	3.1	Développer l'offre de santé	
3		CC2V et CCVE	Etude santé
3	3.2	Diversifier et promouvoir l'offre culturelle	
3	3.2.1	CC2V	Cinéma sur Milly la forêt (financé par la CC2V et confié en gestion à un prestataire – subvention DSIL-Région)
3	3.2.2	MENNECY	Création d'une salle de danse, de musique et d'une mezzanine salle Michael ANGE (CPER/Culture, Education)
3	3.2.3	MILLY-LA-FORET	Maison d'arts du Moustier - Restauration de la Maison du Moustier pour y implanter une Maison d'arts
3	3.2.4	ONCY SUR ECOLE	Extension et aménagement de la Médiathèque
3	3.3	Améliorer l'offre d'activités sportives et de loisirs	
3	3.3.1	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Création d'un terrain d'entraînement synthétique au stade municipal
3	3.3.2	CCVE	Construction d'un complexe sportif intercommunal (sur la commune de Mennecy) (Plan de relance - Cohésion)
3	3.3.3	CHEVANNES	Restauration du Pigeonnier abritant la médiathèque municipale et d'un espace pour l'organisation des rencontres intergénérationnelles et le développement de nouvelles activités de loisirs.
3	3.3.4	FONTENAY	Réhabilitation de la salle polyvalente pour améliorer l'accueil des activités associatives
3	3.3.5	MENNECY	Création d'un éclairage LED sur les courts de tennis extérieurs et réfection des sols des courts de tennis
3	3.4	Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire, accueil et parcours résidentiel des ménages	
3	3.5	Améliorer l'accessibilité des services	
3	3.5.1	SAINT VRAIN	Aménagement et sécurisation des abords de l'école en créant des espaces dédiés aux différents usages (liaison douce, circulation routière)
3	3.5.2	CC2V	Halle de sports à Soisy sur Ecole (financé par la CC2V- subvention DETR, Région)
3	3.5.3	CCVE	Optimisation et agrandissement des locaux Siège et EFS de la CCVE sur la commune de Ballancourt
3	3.5.4	MILLY LA FORET	Requalification du secteur de l'église
4	4	Mise en oeuvre du CRTE	
4	4.1	CC2V et CCVE	Recrutement chargé.e de mission

Article 5 : Les modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 : Les engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les collectivités signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les CC des 2 vallées et du Val d'Essonne assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique sur le territoire.

Les directeurs des 2 CC sont responsables du pilotage du CRTE et un chef de projet partagé, aura pour mission la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Un co-financement du poste de chef de projet sera assuré par les services de l'Etat (>> Fiche Action 4.1).

Le travail d'animation consistera à associer les partenaires du contrat et les acteurs du territoire et (collectivités, Etat, établissements publics, et entreprises, habitants, associations lorsque ce sera opportun) afin de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Dans cet objectif, le chef de projet partagé pourra être assisté d'animateur afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projet.

Le territoire mutualisé signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Il s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'Ademe peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes, des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Leur intervention sera facilitée par le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, tout comme celle des organismes financeurs et partenaires susceptibles d'accompagner les projets du CRTE (PNRGF, Conseils régional d'Ile-de-France et départemental de l'Essonne, consulaires, syndicats experts,...) sous réserve de la validation du co-financement de l'Etat.

Chaque année, il sera examiné les propositions de projets à conduire et les demandes de co-financement des nouvelles actions. Sera examiné également l'avancement et la programmation des actions engagées.

Article 7 – Gouvernance et mise en œuvre du CRTE

Les représentants de l'État et des 2 Communautés de communes mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des 2 CC ou leur représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des directeurs des 2 CC, des services de l'Etat, de l'Ademe et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives, suite à des résultats d'évaluation présentés par le comité technique.

En bonne articulation avec le comité de pilotage, il sera créé un comité des financeurs spécifiques, appelé à apporter une information actualisée sur les dispositifs permanents ou ponctuels de soutien financier auxquels les actions du CRTE sont éligibles.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des 2 CC. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage. dont il prépare les décisions.

Il se réunira en tant que de besoin pour préparer les réunions du Comité de pilotage.

7.3. Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord des actions CRTE est établi. Il sera régulièrement renseigné pour suivre l'avancement des orientations et actions sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financements,...).

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE, en cours, avec la définition des indicateurs au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Il fera l'objet de comptes rendus réguliers en comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage.

Les résultats du CRTE sont ainsi suivis et évalués à partir des objectifs et indicateurs précisés dans chaque fiche action.

Le Cerema pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

7.4. Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du futur CRTE.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés et indicateurs sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables

Indicateur	Référence	Objectif
Part de la surface agricole utile en agriculture biologique		30% en 2030 (Plan ambition bio - Loi Egalim)
Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers		Diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 (Loi biodiversité ZAN)
nombre d'emplois créés sur le territoire		Favoriser la création d'emploi et le recrutement local à l'échelle communautaire/ Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi/ Mobiliser en synergie les acteurs du territoire au service de l'économie et l'emploi local

Orientation 2 : Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables

Indicateur	Référence	Objectif
Part des cours d'eau en bon état écologique		
Part modale des modes actifs ou transports en commun dans les déplacements domicile-travail		Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030, Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens) (LOM)
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés		Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens) (LOM)
Émissions de gaz à effet de serre annuelles		40% émissions GES globales en 2030 par rapport à 1990. (SNBC)
Consommation énergétique finale totale		Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) (PPE) ° Nombre de logements et bâtiments rénovés (objectifs de réduction de consommation sont précisés dans chacune des fiches Action concernées)
Production d'énergie renouvelable globale		

Orientation 3 : Renforcer la cohésion territoriale par l'amélioration de l'offre de services publics, marchands, de loisirs et la revitalisation des centres bourgs

Indicateur	Référence	Objectif
Etude et actions sur l'offre de soins		offre de soins de proximité et coordonnée
Nombre de projets soutenus renforçant l'accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs (nombre de structure, accès PMR, desserte)		Soutenir l'offre culturelle, sportive et de loisirs et renforcer son accessibilité
Nombre de commerces soutenus et créés, nombre de projets d'animation portés		Pérenniser la vitalité des centres bourgs, améliorer la commercialité des centres bourgs

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Versailles.

Fait à Evry, le 04/02/22

Pour l'État, M. Éric Jalon, Préfet de l'Essonne,



Pour la Communauté de Communes Val d'Essonne, M. Patrick Imbert, son Président,



Pour la Communauté de Communes des 2 Vallées, M. Pascal Simonnot, son Président



Annexe : Tableau des Actions CRTE CC2V et VE 2022

Programmation prévisionnelle 2022 CRTE CC2V/CCVE

Axe	Fiche	Porteur	Projet / Description
1	AXE 1	Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables	
1	1.1	Développer une filière Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)	
1	1.2	Créer un cluster agricole sur l'ex site de l'INRA/ Ferme de Bressonvilliers	
1	1.3	Renforcer les activités de tourisme durable	
1		CC2V et CCVE	Etude de développement touristique (subvention CPER – EPFIF acquise côté CC2V)
1	1.3.1	CCVE	Requalification des Entrées du Pôle touristique sur les communes de Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais
1	1.4	Optimiser et rénover le foncier économique	
1	1.5	Assurer le maillage du territoire en offre commerciale et artisanale de proximité	
1	1.5.1	BOUTIGNY SUR ESSONNE	Redynamisation du centre bourg
1	1.5.2	LA FERTE ALAIS	Redynamisation du Centre ville et des rues commerçantes (Phase 2 et 3)
1	1.5.3	LA FERTE ALAIS	Requalification des circulations douces et des accès sécurisés aux commerces du centre-ville
1	1.5.4	MOIGNY SUR ECOLE	Acquisition foncière pour création d'un nouveau commerce centre bourg commune de Moigny sur École
1	1.6	Soutenir une agriculture de proximité	
1	1.7	Développer une filière de traitement et valorisation des déchets	
2	AXE 2	Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables	
2	2.1	Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux naturels	
2	2.1.1	VAYRES SUR ESSONNE	Traitement de l'eau pluviale allant vers la cressonnière, aménagement et sécurisation piétonne de la voirie
2	2.2	Proposer des alternatives au véhicule individuel pour une mobilité durable (des habitants)	
2	2.2.1	CC2V	Mobilité : étude sur un schéma cyclable
2		CC2V et CCVE	Réseau de bornes électriques à développer
2		CC2V et CCVE	Schéma directeur cyclable
2	2.3	Rénovation énergétique du bâti et des espaces publics	
2	2.3.1	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Rénovation de l'éclairage public intégrant un objectif chiffré d'amélioration de la performance énergétique (marché public global de performance)
2	2.3.2	CHAMPQUEIL	MPGP modernisation, rénovation, exploitation, maintenance et gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes
2	2.3.3	LA FERTE ALAIS	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et des chaudières
2	2.3.4	LA FERTE ALAIS	Rénovation énergétique de l'ensemble des Eclairages Publics communaux
2	2.3.5	MENNECY	Programme de modernisation de l'éclairage public (LED) MPGP (CPER / Volet Transition énergétique)
2	2.3.6	PRUNAY	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
2	2.3.7	SAINT VRAIN	Rénovation de l'Eclairage public dans un objectif d'économie d'énergie et de diminution des nuisances lumineuses
2	2.3.8	MOIGNY SUR ECOLE	Réhabilitation et agrandissement des ateliers municipaux
2	2.4	Adaptation du territoire aux aléas climatiques	
2	2.5	Développer les énergies renouvelables (EnR)	
2	2.5.1	LEUDEVILLE	Rénovation système de chauffage de bâtiments communaux par l'installation d'une pompe à chaleur

Axe	Fiche	Porteur (CC, Commune)	Projet / Description
3	3.1	Développer l'offre de santé	
3		CC2V et CCVE	Etude santé
3	3.2	Diversifier et promouvoir l'offre culturelle	
3	3.2.1	CC2V	Cinéma sur Milly la forêt (financé par la CC2V et confié en gestion à un prestataire – subvention DSIL-Région)
3	3.2.2	MENNECY	Création d'une salle de danse, de musique et d'une mezzanine salle Michael ANGE (CPER/Culture, Education)
3	3.2.3	MILLY-LA-FORET	Maison d'arts du Moustier - Restauration de la Maison du Moustier pour y planter une Maison d'arts
3	3.2.4	ONCY SUR ECOLE	Extension et aménagement de la Médiathèque
3	3.3	Améliorer l'offre d'activités sportives et de loisirs	
3	3.3.1	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Création d'un terrain d'entraînement synthétique au stade municipal
3	3.3.2	CCVE	Construction d'un complexe sportif intercommunal (sur la commune de Mennecy) (Plan de relance - Cohésion)
3	3.3.3	CHEVANNES	Restauration du Pigeonnier abritant la médiathèque municipale et d'un espace pour l'organisation des rencontres intergénérationnelles et le développement de nouvelles activités de loisirs.
3	3.3.4	FONTENAY	Réhabilitation de la salle polyvalente pour améliorer l'accueil des activités associatives
3	3.3.5	MENNECY	Création d'un éclairage LED sur les courts de tennis extérieurs et réfection des sols des courts de tennis
3	3.4	Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire, accueil et parcours résidentiel des ménages	
3	3.5	Améliorer l'accessibilité des services	
3	3.5.1	SAINT VRAIN	Aménagement et sécurisation des abords de l'école en créant des espaces dédiés aux différents usages (liaison douce, circulation routière)
3	3.5.2	CC2V	Halle de sports à Soisy sur Ecole (financé par la CC2V- subvention DETR, Région)
3	3.5.3	CCVE	Optimisation et agrandissement des locaux Siège et EFS de la CCVE sur la commune de Ballancourt
3	3.5.4	MILLY LA FORET	Requalification du secteur de l'Église
4	4	Mise en œuvre du CRTE	
4	4.1	CC2V et CCVE	Recrutement chargé.e de mission